

VILLE
DE
PAMIERS

N°24-039-FT/CL

Mise à disposition de
locaux communaux

7bis rue Saint Vincent

**Maison des Associations
pour l'Institut de
formation aux soins
infirmiers IFSI**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS MUNICIPALES**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à Mme le Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 susvisé ;

Vu la demande de l'Institut de formation aux soins infirmiers IFSI de louer une salle à compter du mois de septembre 2024 jusqu'au mois de mai 2025 pour assurer une formation d'auxiliaires de puériculture ;

DECIDE

Article 1^{er} : La commune de Pamiers met à disposition de L'IFSI, une salle d'une capacité de 35 personnes sis 7 bis rue Saint Vincent à Pamiers, à compter du mois de septembre 2024 et jusqu'au qu'à la fin du mois de mai 2025, pour une formation d'auxiliaires de puériculture.

Article 2 : La convention est consentie pour une durée de 125 jours compris entre le 2 septembre 2024 au 31 mai 2025.

Article 3 : la mise à disposition est consentie et acceptée au prix de 855 € par mois décomposé comme suit :

- Soit 68,40€ la journée,
- Pour un montant de location annuel de 8550,00€

Article 4 : La présente est inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait en l'hôtel de Ville, le 25/06/2024
Pour extrait conforme au registre
A Pamiers le 25/06/2024

Le Maire,
Frédérique THIENNOT



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le 24/7/2024
ou après notification le

Accuse de réception en préfecture
009-210902250-20240703-24-039-AR
Date de réception préfecture : 23/07/2024